



Quand le père refuse son enfant

Par **Tina**, le **18/09/2011** à **19:06**

Bonjour,

Le papa de mon fils ne veut pas le reconnaître et je suis dans le cas urgent sans travail ne trouve pas la crèche , depuis un an le dernière temps j'ai retrouver le papa on a parler de son fils , il voulait le voir mais il ne ve pas lui occuper et payer pension alimentaire , je suis complétement choquée et est-ce que j'ai le droit de lui demander faire reconnaissance son fils, garder un peu l'enfant ?

Et il me faut voir un avocat ou non je ne sais plus comment aider moi svp ?

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **19:20**

Déjà, s'il refuse de reconnaître l'enfant, vous n'avez aucune obligation de lui laisser voir l'enfant.

Ensuite, vous lui dites que vous allez faire une procédure d'établissement judiciaire de filiation, que de toute façon, au mieux il devra payer une pension alimentaire

Par **cocotte1003**, le **19/09/2011** à **04:37**

Bonjour, il vous faut prendre un avocat afin d'obtenir que le pere soit reconnu comme tel et qui vous verse une pension alimentaire pour l'éducation de l'enfant. Si vous ne pouvez pas payer un avocat, allez au tribunal pour demander l'aide l'aide juridique. Sachez bien que si vous n'etes pas obligé de laiser le pere voir son enfant;, le pere peut aussi refuser de le voir, de le

garder et cela meme si le juge lui accorde un droit de visite, ce ne sera qu'un droit pas une obligation de le prendre, cordialement